CONSULTATION N° 2026-0465

OPERATION DE TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE DE 11 COLLEGES DU SECTEUR NORD-OUEST DU DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE RELANCE DU LOT GEOGRAPHIQUE 1 : ARLES - ISTRES - MARTIGUES - MIRAMAS - ORGON - SALON DE PROVENCE - SAUSSET LES PINS « (2 lots techniques) »

QUESTIONS/REPONSES

Question posée le 4 novembre 2026	Réponse apportée le 5 novembre 2026
Question 1 : Bonjour, Après analyse des pièces du DCE transmis et vérification du document "LISTE DES PIECES", nous avons identifié que certaines étaient manquantes - voir liste en PJ. Pourriez-vous nous les transmettre svp ? En vous remerciant par avance, Voici la liste des documents manquants dans le DCE transmis : • CCTP Généralités lot 1.1 Ascenseur • CCTP Généralités lot 1.2 : il devrait faire 66 pages, il n'en fait que 8 – il manque donc des pages dans le PDF édité et transmis. • Collège ARLES AMPERE : o Diags amiante o Dossier SSI • Collège ARLES MOREL : o Diags amiante o Détection de réseaux o Etudes géotechniques • Collège ARLES VAN GOGH : o Plans elec o Diags amiante o Dossier SSI o Détection réseaux o Etudes géotechniques • Collège ISTRES PASTEUR : o Plans ELEC o Diags amiante o Dossier SSI o Détection réseaux o Etudes géotechniques • Collège MARTIGUES DAUMIER : o Plans élec o Diags amiante o Dossier SSI • Collège MIRAMAS CAMUS : o Plans élec o Diags amiante o Dossier SSI • Collège MIRAMAS MIRAMARIS : o Plans élec o Diags amiante o Dossier SSI • Collège ORGON MT SAUVY : o Plans élec ~~o Diags amiante~~ o Dossier SSI • Collège SALON BERNARD : o Plans élec o Diag amiante o Dossier SSI • Collège SALON ARBAUD : o Plans élec o Diags amiante o Dossier SSI • Collège SAUSSET MATRAJA : o Plans élec o Diags amiante o Dossier SSI	**Réponse :** Un nouveau DCE version 2 intégrant les pièces manquantes vient d'être déposé sur la plateforme. Par ailleurs, une erreur s'est glissée dans la liste des pièces du DCE : • Collège MIRAMAS MIRAMARIS / Diags amiante Il n'y a pas de diagnostic amiante avant travaux pour ce collège car il a été construit en 2000 donc postérieurement à 1997 et avec une date d'obtention du permis de construire en mai 1998, date à partir de laquelle la fabrication et l'emploi de matériaux de construction amiantés a été interdit. C'est pourquoi aucun diagnostic amiante concernant le collège MIRAMARIS n'a été joint au présent DCE et cet élément n'aurait pas dû figurer dans la liste des pièces.
Question posée le 5 novembre 2026	**Réponse apportée le 10 novembre 2026**
Question 2 : Bonjour, Serait-il possible de nous accorder un report de délai au 18 décembre prochain svp? En vous remerciant par avance pour votre retour,	**Réponse :** Dans la mesure où certaines pièces techniques étaient manquantes lors de la publication du DCE la maîtrise d'ouvrage accorde un délai supplémentaire. La nouvelle date limite de remise des offres est ainsi portée au lundi 14 décembre à 09h00.

Question posée le 5 novembre 2026	Réponse apportée le 10 novembre 2026
Question 3 : Mains courantes §10.2.1/10.2.2 sur linéaire complet de cages déjà équipées à bonne hauteur (ex. Miramaris C23, 102 ml) : attendez-vous un remplacement complet ou le seul prolongement de l'existant (§10.2.3) ?	**Réponse :** Dans le cas du collège Miramaris, et de l'obstacle C23 il est attendu un remplacement complet pour obtenir une continuité des mains-courantes sur l'ensemble de la cage côté intérieur et extérieur.
Question posée le 5 novembre 2026	**Réponse apportée le 10 novembre 2026**
Question 4 : Mains courantes extérieures prévues en acier thermolaqué : l'acier inoxydable, plus durable face à la corrosion et sans entretien de finition, est-il accepté comme équivalent ?	**Réponse :** Merci de rester conforme aux demandes du CCTP à savoir des main-courantes thermolaquées qui permettent une plus grande flexibilité pour obtenir le contraste nécessaire avec l'environnement selon les contextes.
Question posée le 9 novembre 2026	**Réponse apportée le 10 novembre 2026**
Question 5 : Bonjour, La trame de mémoire technique est en version EXCEL. Confirmez-vous qu'il est possible de rédiger le mémoire technique sur WORD en conservant les parties demandées de la trame transmise ? Cordialement	**Réponse :** La rédaction du mémoire technique sur WORD est autorisée dès lors que la trame transmise dans le DCE est bien respectée.
Question posée le 9 novembre 2026	**Réponse apportée le 10 novembre 2026**
Question 6 : Bonjour, La page 8 du CCAP indique 24 mois de travaux et 2 mois de période de préparation. Confirmez-vous que la durée totale à prendre en compte est 2 mois de prépa + 24 mois de travaux soit 26 mois au global ? Cordialement	**Réponse :** Le CCAP indique bien 24 mois de travaux et 2 mois de période de préparation soit une durée globale de 26 mois.
Question posée le 10 novembre 2026	**Réponse apportée le 13 novembre 2026**
Question 7 : Bonjour, Le CCTP mentionne : dépose de l'ensemble des éléments amiantés 1.2.1 avec confinement 1.1.3. Faut-il prévoir un désamiantage total des MCA des zones de travaux en SS3 ou uniquement du travail en présence d'amiante sans dépose en SS4 ? Merci	**Réponse :** La DPGF et les fiches obstacles spécifient quand il s'agit d'un désamiantage sous SS3 avec confinement ou intervention sans dépose sous SS4. Quand c'est une intervention sous SS4, il est seulement précisé : » plus-value sous SS4 ».
Question posée le 23 novembre 2026	**Réponse apportée le 25 novembre 2026**
Question 8 : Bonjour, Les Art. 10.2.1 et 10.2.2 (F&P mains courantes) : celles-ci étant quasi toutes en place, faut-il prévoir également leur dépose préalable ou seulement leur prolongement ? Si la dépose est à prévoir, à quel poste l'imputer ? Cordialement.	**Réponse :** Quand les mains courantes sont en place, et qu'un changement complet de la main-courante est prévu, il faut prévoir sa dépose dans ce même poste.